

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE, TELLE QU'APPROUVÉE PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004, LE 14 AVRIL 2021 À 19 H 30

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS

Dosquet
Laurier-Station
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

MAIRES

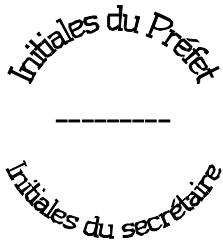
Yvan Charest
Pierrette Trépanier
Jean Bergeron
Annie Thériault
Yves Gingras
Christian Richard
Bernard Ouellet
Gilbert Breton
Jacques Gauthier
Denise Poulin
Normand Côté
Robert Samson
Bernard Fortier
Denis Dion
Samuel Boudreault
Étienne Parent, maire suppléant
Daniel Turcotte

ABSENCE :

Leclercville Denis Richard

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 1 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SECRÉTAIRE :

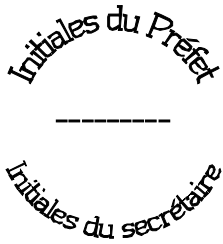
Stéphane Bergeron

Ordre du jour

1. Ouverture et présences;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. **Message de France Nadeau, PFM MADA – Consultations actuellement en cours;**
4. **Rencontre avec Madame Josée Breton, membre du COMCO, Messieurs Mathieu Gagné, conseiller en aménagement, et Pablo M. Rousseau, directeur en aménagement du territoire et développement – Tournée des MRC de Chaudière-Appalaches pour présentation de la démarche PRMHH;**
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 10 mars 2021;
6. Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire du 5 mars 2021;
7. Affaires courantes;
 - a) Développement FRR volet 2;
 - i. Suivi;
 - ii. FRR-027-1 – Saint-Sylvestre – Installation sportive (terrain de balle);
 - b) Développement – Service aux Entreprises;
 - i. PAUPME – Recommandation de prêt no.11;
 - ii. Réseau accès entreprise Québec;
 - iii. Approbation du plan d'affectation des ressources;
 - iv. Nomination du comité aviseur;
 - v. STA – Renouvellement de l'entente;
 - vi. Annonce Telus – Annonce officielle;
 - vii. Pôle de collaboration à Laurier-Station;
 - c) Aide Financière aux MRC – Covid-19;
 - d) Développement – Entente sectorielle services de proximité – Suivi;
 - e) Développement – Entente sectorielle économie, innovation et Tourisme - Suivi;
 - i. Parc linéaire (secteur Dosquet);
 - ii. Seigneurie;
 - f) PAC – Entente signée avec le MIFI;
 - g) TACA – Entente Bioalimentaire – Renouvellement;
 - h) PDZA -pan d'action 2021;
 - i) PIIRL;
 - j) Mandat – Identité régionale;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 2 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- k) Loyer Cégep – Automne 2019;
- l) Comité Transport – Suivi de l'appel de candidatures;
- m) Appel d'offres – Réfection de la toiture au 6375 rue Garneau à Sainte-Croix;
- n) Environnement;
 - i. Collecte à trois voies – Distribution des bacs bruns et suivi du forum de discussions;
 - ii. Récupération des plastiques agricole;
 - iii. Coopération municipale – Régie transport des matières résiduelles;
 - iv. BFS – Calendrier des vidanges 2021;
 - v. Projet économie circulaire;
 - vi. Rapport annuel 2020 – LET Saint-Flavien;
 - vii. CCE;
- o) Suivi des comités;
 - i. MADA-PFM;
 - ii. Santé;

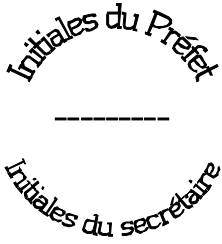
8. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

- 9. Aménagement du territoire et développement local;
 - a) Conformité – Approbation de règlements d'urbanisme (11 règlements);
 - b) Reconstruction du pont sur la rivière Bras St-Henri, le long de la route St-Michel à Saint-Narcisse-de-Beaurivage (conformité au SADR);
 - c) Projet de règlement 319-2021 modifiant le SADR pour modifier les zones d'aménagement prioritaires et de réserve à Saint-Agapit;
 - d) Rapport sur les constructions de résidences en zone agricole (article 59, LPTAA);
- 10. Correspondance, présentation du résumé;
- 11. Comptabilité, comptes à payer;
 - a) Présentation des comptes;
 - b) Liste des chèques;
 - c) Liste des engagements;
 - d) Règlements d'emprunt 300-2019, 305-2020 et 311-2020;
- 12. Affaires nouvelles;
 - a) Appui quota œufs – Saint-Janvier-de-Joly;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

- 14. Levée de l'assemblée.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

113-04-2021

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

AVEC MADAME FRANCE NADEAU, CHARGÉE DE PROJETS MADA-FAMILLE

Mme Nadeau annonce au conseil que l'objectif de 1 000 répondants à la consultation citoyenne a été atteint. Malgré tout, les municipalités doivent poursuivre leur effort afin que chacune des catégories d'âge soit représentée. À cet effet, les municipalités reçoivent tous les vendredis un tableau présentant le nombre de répondant par catégorie pour chacune d'elles. La consultation citoyenne se terminera le 30 avril prochain.

RENCONTRE

AVEC MADAME JOSÉE BRETON, MEMBRE DU COMCO, MESSIEURS MATHIEU GAGNÉ, CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT, ET PABLO M. ROUSSEAU, DIRECTEUR EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT – TOURNÉE DES MRC DE CHAUDIÈRE-APPALACHES POUR PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE PRMHH

Mme Breton présente en bref la démarche de rédaction ainsi que le portrait préliminaire des milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC de Lotbinière. On rappelle que le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) devra être adopté au plus tard en avril 2022.

114-04-2021

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 10 MARS 2021

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 10 mars 2021.

115-04-2021

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE COGESTION SUR L'ENFOUISSEMENT DU 5 MARS 2021

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire du 5 mars 2021.

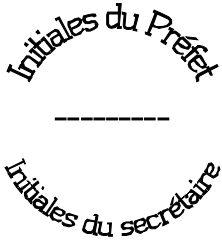
116-04-2021

FRR-027-1 – CONSTRUCTION D'UNE CABANE DE BALLE (ABRI LOISIR) À SAINT-SYLVESTRE

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 4 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

La demande vise à procéder aux travaux de construction d'une cabane de balle pouvant accueillir également des événements saisonniers. L'infrastructure comprendra une petite cuisine, un local de rangements, deux salles de bain ainsi qu'une terrasse couverte.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 et qu'il répond aux critères de la Politique de soutien aux projets structurants ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 35 000 \$ provenant de l'enveloppe du secteur local du volet 2 du FRR. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme 35 000 \$ à la municipalité de Saint-Sylvestre pour le projet FRR-027-1 – Construction d'une cabane de balle (abri loisirs).

117-04-2021

AIDE D'URGENCE POUR PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) – RECOMMANDATION DE PRÊT NO.11

Attendu que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a réservé un montant de 583 756 \$ à la MRC de Lotbinière dans le cadre du programme d'aide d'urgence pour PME;

Attendu que, via l'avenant 2020-01, un montant supplémentaire de 357 396 \$ a été réservé à la MRC;

Attendu que, via l'avenant 2020-03, un montant supplémentaire de 178 698 \$ a été réservé à la MRC;

Attendu que, via l'avenant 2020-06, un montant supplémentaire de 500 000 \$ a été réservé à la MRC;

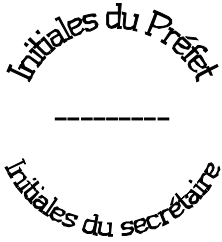
Attendu que le solde de la subvention est de 421 530 \$ avant l'analyse de la recommandation;

Attendu la onzième recommandation du Service aux entreprises de la MRC de Lotbinière via son comité d'investissement;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'approuver la onzième recommandation du Service aux entreprises de la MRC de Lotbinière, d'émettre les lettres d'offre de financement et d'autoriser le versement du prêt aux entreprises visées, si elles acceptent les conditions de financement présentées, pour un total de 45 056 \$.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 5 -



118-04-2021

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC – DESCRIPTION DES POSTES PROFESSIONNELS ET PLAN D’AFFECTATION DES RESSOURCES

Attendu que l’article 4.7 de la convention d’aide financière signée avec le ministère de l’Économie et de l’Innovation demande à la MRC de présenter un plan d’intervention et d’affectation des ressources dans un délai maximal de 3 mois après la signature de la convention pour approbation du Ministre;

Attendu que ce plan devra identifier quels seront les objectifs d’amélioration des services économiques offerts aux entreprises de la MRC;

Attendu que ce plan doit démontrer que la MRC utilise ses ressources pour bonifier son offre de services existante et qu’elle fonde cette offre sur les besoins propres de son milieu;

Attendu que le comité de développement économique recommande au conseil de la MRC d’approuver la réflexion menée par l’équipe du Service aux entreprises auprès des entreprises et organismes du milieu afin d’évaluer ses besoins;

Attendu que cette réflexion a mené à la rédaction de deux descriptions de postes professionnels pour venir bonifier l’offre actuelle, soit :

- Conseiller en Technologie de l’information et commercialisation web;
- Conseiller en développement économique (support immigration et financement);

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d’approuver le mode de réflexion mené par le comité de développement économique, le choix des descriptions de poste et d’autoriser la direction général à déposer le plan d’intervention et d’affectation s’y rattachant au ministre pour approbation.

119-04-2021

ACCÈS ENTREPRISES QUÉBEC – COMITÉ AVISEUR

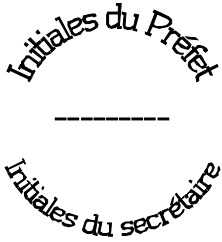
Attendu que l’article 4.6 de la convention d’aide financière signée avec le ministère de l’Économie et de l’Innovation demande à la MRC de s’adjoindre et animer un comité aviseur composé d’un minimum de 5 acteurs économiques du territoire;

Attendu que ce comité doit être composé minimalement de :

- Un représentant de la MRC;
- Un représentant de la Ville la plus populeuse de la MRC;
- Deux personnes en provenance d’entreprises privées du territoire;
- Un représentant d’organisme de développement économique du territoire;
- Un représentant du bureau de la députée provinciale;

Procès-verbal de l’assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 6 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le comité de développement économique de la MRC de Lotbinière rassemble déjà la plupart des intervenants demandés sur le comité aviseur;

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu que le comité de développement économique agisse à titre de comité aviseur dans le cadre de l'entente Accès Entreprises Québec et d'y ajouter un représentant de la municipalité de Saint-Apollinaire (délégué par la municipalité), la députée provinciale (ou son représentant) à titre d'observateur et le député fédéral (ou son représentant) à titre d'observateur.

120-04-2021

AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE COLLABORATIF – MANDATS DIVERS

Attendu que la firme LGP a été mandatée pour réaliser l'étude de faisabilité pour la création d'un pôle de collaboration d'entreprises et d'organismes socioéconomique;

Attendu que le projet prévoit la participation de firmes d'architecture et d'ingénierie pour évaluer les coûts des différents scénarios;

Attendu la proposition de Cargo Architecture au montant maximal de 25 000 \$ pour la réalisation du relevé du bâtiment et la conception de l'aménagement intérieur préliminaire;

Attendu la proposition de WSP inc. au montant de 21 510 \$ pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site Phase I, une étude géotechnique et pour l'évaluation de la mécanique du bâtiment et de l'électricité;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de mandater la firme Cargo Architecture au montant de 25 000 \$ et la firme WSP inc. au montant de 21 510 \$ et d'en autoriser le paiement afin de mener à terme le projet d'aménagement d'un espace collaboratif soutenu par le ministère de l'Économie et de l'Innovation par le biais de Chaudière-Appalaches Économique.

Payable Entente Aménagement d'un espace collaboratif CAÉ

121-04-2021

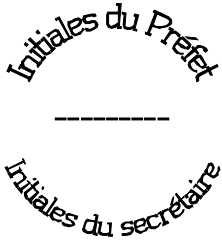
ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES 2021-2024

Attendu que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches, les 9 MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont signé en 2018 une entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire se terminant le 31 mars 2021;

Attendu que la Chaudière-Appalaches est reconnue pour l'importance et le dynamisme de son secteur agricole et agroalimentaire;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 7 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la Chaudière-Appalaches est la région où il y a la plus grande superficie de terres agricoles au Québec;

Attendu que la Chaudière-Appalaches se classe deuxième rang des régions pour ce qui concerne les recettes provenant du marché, des emplois en agriculture, des investissements en agriculture et du nombre d'exploitations agricoles;

Attendu que la Chaudière-Appalaches est également reconnue pour la diversité de ses productions agricoles, son offre agrotouristique attrayante et les nombreuses possibilités pour le consommateur d'effectuer des achats en circuit court;

Attendu que pour permettre à la région de maintenir cette réputation enviable dans le secteur bioalimentaire, les différents acteurs gouvernementaux et municipaux doivent travailler en cohésion autour d'axes et d'enjeux communs, porteurs de sens et générateurs de résultats concrets;

Attendu qu'à cette fin, un projet de plan d'action sera élaboré, en partenariat avec les intervenants du secteur agricole de la région, autour des principaux enjeux et opportunités qui seront soulevés lors d'une consultation qui se tiendra pendant la première année l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024;

Attendu que par la suite, les partenaires de l'Entente travailleront à planifier et mettre en œuvre les projets qui auront été identifiés pour atteindre les objectifs du plan d'action;

Attendu que l'Entente a pour but d'officialiser ce partenariat et de consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces projets du plan d'action;

Attendu que la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA), après analyse, recommande aux MRC et à la Ville de Lévis de signer l'entente sectorielle;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu :

- d'approuver la signature de l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024;
- de réserver la somme de 21 965 \$ pour la mise en œuvre de cette entente sur 3 ans et que cette somme soit puisée du Fonds régions et ruralité, volet 2;
- d'autoriser le préfet à signer l'entente sectorielle.

122-04-2021

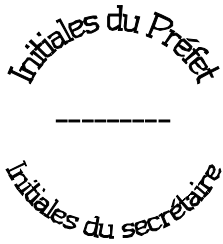
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – BUDGET 2021

Attendu que le Comité consultatif agricole (CCA) s'est réuni le 7 avril 2021;

Attendu que le PDZA est à sa cinquième et dernière année de mise en œuvre;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 8 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le budget projeté 2021 s'élève à 50 950,44\$;

Attendu les sommes réservées à la mise en œuvre du PDZA pour les années 2017 à 2021;

Attendu la recommandation favorable du CCA;

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'approuver le budget PDZA 2021 recommandé par le CCA et de prélever la somme totale de 50 950,44 \$ taxes incluses à même le budget PDZA 2017-2021.

123-04-2021

PIIRL – PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS

Attendu que le ministère des Transports a annoncé le 22 mars 2021 que la demande d'aide financière de la MRC pour la révision de son PIIRL a été acceptée;

Attendu qu'un montant de 42 500 \$ sera versé à la MRC pour le démarrage de sa démarche, soit la réalisation d'un appel d'offres, l'analyse des soumissions et le suivi de la démarche;

Attendu le calendrier de travail suivant :

Date	Étape
14 avril 2021	Autorisation du conseil pour l'appel d'offres de services professionnels
Mai-Juin 2021	Appel d'offres de services professionnels
14 juillet 2021	Octroi du mandat par le conseil
Juillet 2021	Début des travaux par la firme
Septembre 2022	Adoption du PIIRL préliminaire (au plus tard)

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'approuver le calendrier de travail ci-haut et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels.

124-04-2021

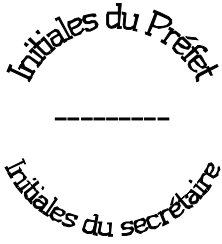
MANDAT POUR LA RÉALISATION DE LA DÉMARCHE VISANT À DÉFINIR L'IDENTITÉ RÉGIONALE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Attendu que le plan de communication régionale 2021 de la MRC de Lotbinière (résolution 401-12-2020) prévoit d'entamer une démarche visant à définir l'identité régionale de la MRC de Lotbinière en 2021;

Attendu qu'un comité a été créé au sein de la MRC, composé de Vanessa Demers-Auger, Marie-France St-Laurent et Karine Thomassin, afin de définir les besoins, développer un devis à cet effet et analyser les soumissions reçues;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 9 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le devis a été acheminé à sept (7) firmes et que quatre (4) d'entre elles ont déposé une soumission dans les délais prévus;

Attendu que les soumissions prévoient le volet administratif, la création de l'identité régionale et la création de la signature visuelle;

Attendu que le comité a procédé à l'analyse des soumissions reçues selon les critères établis dans le devis et que l'Agence Masse est la firme qui répond le mieux à ces critères;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu de mandater la firme Agence Masse au coût de 75 000 \$ (plus taxes) afin de réaliser, au cours de l'année 2021, la démarche visant à définir l'identité régionale de la MRC de Lotbinière et de payer les coûts à partir du budget communication régional (50 000 \$) et du volet 2 du FRR (25 000 \$).

125-04-2021

LOYER CAMPUS

Attendu que par la résolution 019-01-2020 la MRC s'engageait à payer un montant de 62 050 \$ pour le loyer des sessions d'hiver et d'automne 2019 et que seulement la session d'hiver avait été remboursée à la municipalité de Saint-Agapit, soit un montant de 31 025 \$;

Attendu que la municipalité de Saint-Agapit a un manque à gagner de 9 866 \$ pour la session d'automne 2019 suite à la reconnaissance du campus;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de verser la somme de 9 866 \$ à la municipalité de Saint-Agapit pour le loyer de la session d'automne 2019.

126-04-2021

LANCEMENT APPEL D'OFFRES TOITURE

Attendu que la toiture du bureau de la MRC à Sainte-Croix doit être refaite et que le règlement d'emprunt a été approuvé;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'autoriser le lancement de l'appel d'offres pour la réfection de la toiture en bardeaux d'asphalte du bureau de Sainte-Croix.

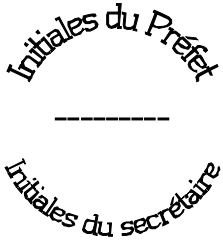
127-04-2021

ENTENTE PROJET PILOTE PLASTIQUE AGRICOLE

Attendu que la récupération du plastique agricole est prévue au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC, soit à l'action 24;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 10 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soutient que ces matériaux doivent faire l'objet d'une gestion prioritaire;

Attendu qu'au Québec, AgriRÉCUP, un organisme à but non lucratif, a comme mission d'appuyer les agriculteurs dans la gestion des plastiques agricoles;

Attendu que, suite à des travaux menés dans le cadre de la table d'action sur les plastiques agricoles, AgriRÉCUP a reçu le mandat d'opérer une transition vers une REP (responsabilité élargie des producteurs) pour le plastique agricole;

Attendu qu'AgriRÉCUP a lancé depuis 2020 des projets-pilotes partout au Québec visant à identifier et à tester les meilleures approches pour recycler ces plastiques avec différents partenaires tels que les municipalités, distributeurs et producteurs agricoles;

Attendu que des démarches ont été faites par AgriRÉCUP auprès des MRC de Chaudière-Appalaches pour qu'un projet-pilote ait lieu dans la région en 2021;

Attendu qu'un tel projet pilote permettrait à la MRC de Lotbinière d'être impliquée directement avec AgriRÉCUP, ce qui permettrait une transition facilitée vers la REP lorsqu'elle sera annoncée;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'autoriser M. Stéphane Bergeron, directeur général, à signer l'entente de partenariat avec AgriRÉCUP et de défrayer les frais de 9 800 \$.

Payable avec le budget PGMR

128-04-2021

ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT

Attendu que par la résolution 259-08-2020 la MRC de Lotbinière confirmait son intention d'adhérer à la réalisation d'une étude de préfaissabilité régionale pour l'implantation d'une régie intermunicipale de collecte et confirmait son intention de payer sa part de l'étude;

Attendu que depuis ce moment, la Ville de Lévis a obtenu la confirmation qu'elle obtenait l'aide financière du programme FRR volet 4, coopération intermunicipale;

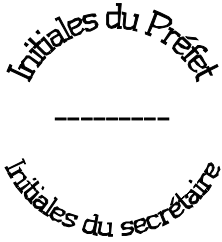
Attendu que le coût du projet s'est précisé au courant des dernières semaines;

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de réitérer l'intention de participer à l'étude et d'accepter la répartition des coûts présentée par la Ville de Lévis, soit un montant de 8 893 \$ pour la MRC de Lotbinière.

Payable avec le budget PGMR

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 11 -



129-04-2021

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROJET ÉCONOMIE CIRCULAIRE BEAUCE-APPALACHES-LOTBINIÈRE

Attendu que les MRC Beauce-Sartigan, MRC des Appalaches, MRC de Lotbinière, MRC de la Nouvelle-Beauce et la MRC Robert-Cliche ont convenus d'élaborer un projet commun afin d'appuyer les entreprises pour une transition vers l'économie circulaire;

Attendu que la MRC Robert-Cliche a déposé le projet Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière dans le cadre de l'Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire – seconde édition de RECYC-QC;

Attendu que le projet « Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière » a été approuvé par RECYC-QUÉBEC pour un montant de 240 000 \$;

Attendu que le projet « Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière » a reçu une contribution financière de 53 000 \$ provenant du Fonds du Grand Mouvement Desjardins;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu :

- que le Conseil de la MRC de Lotbinière confirme son adhésion à une approche commune de soutien aux entreprises pour une transition vers l'économie circulaire;
- que le Conseil de la MRC de Lotbinière reconnaît la MRC Robert-Cliche comme gestionnaire du projet « Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière »;
- que le Conseil de la MRC de Lotbinière autorise le directeur général, M. Stéphane Bergeron, à s'engager financièrement dans le Projet en y investissant un montant de 11 449,36 \$ pour les 2 années du projet;
- que le Conseil de la MRC de Lotbinière autorise le préfet et le directeur général, MM. Normand Côté et Stéphane Bergeron, à signer les documents requis à cet effet pour et au nom de la MRC de Lotbinière, dont l'entente inter-MRC;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Robert-Cliche.

Payable avec le budget PGMR

130-04-2021

APPUI – ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RESTAURATION D'UNE SECTION DE LA RIVIÈRE AUX ORMES À SAINT-FLAVIEN

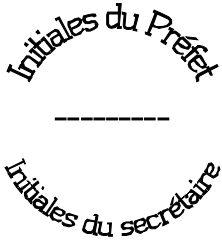
Attendu que le Comité consultatif en environnement (CCE) s'est réuni le 1^{er} avril 2021;

Attendu l'état dégradé des cours d'eau du bassin versant de la rivière aux Ormes, lequel constitue une pression pour les habitats de la rivière du Chêne, un joyau patrimonial de la région;

Attendu la nécessité de trouver des solutions pour concilier la restauration écologique avec les impératifs techniques et socio-économiques des agriculteurs riverains;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 12 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu l'opportunité de financement pour un projet d'étude de faisabilité via le programme de restauration et de création des milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques;

Attendu la volonté de l'Organisme de bassin versant de la zone du Chêne à prendre en charge le projet;

Attendu que le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la MRC et des municipalités, mais plutôt la participation à des rencontres de travail;

Attendu la recommandation favorable du CCE;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'appuyer le projet intitulé Projet d'étude de faisabilité pour la restauration de la rivière aux Ormes à Saint-Flavien, tel que proposé par l'Organisme de bassin versant de la zone du Chêne.

131-04-2021

RECOMMANDATIONS DU CCE - BUDGET ENVIRONNEMENT 2021

Attendu que le Comité consultatif en environnement (CCE) s'est réuni le 1^{er} avril 2021;

Attendu que le CCE recommande l'appui financier des projets suivants :

- Poursuite du projet Carbone Scol'ERE : entente triennale 2021-2024;
- Poursuite du programme MRC de subvention pour favoriser l'utilisation de protections hygiéniques féminines réutilisables;

Attendu qu'une participation financière sollicitée par la Coop FA, d'un montant de 12 000 \$ par année sur trois ans (36 000 \$), a été recommandée par le CCE pour la poursuite du programme de Carbone Scol'ERE dans les écoles du territoire de la MRC (voir résolution 238-07-2019) visant à valoriser l'éducation financière et responsable des élèves ainsi qu'à réduire à la source la production de déchets;

Attendu qu'un montant de 6 000 \$ a été recommandé par le CCE pour rembourser 50 % des frais rattachés à l'achat de produits d'hygiène durables, et ce, jusqu'à un montant maximal de 100 \$ par utilisatrice dans le cadre de la poursuite du programme de subvention de la MRC (voir résolution 058-02-2021);

Attendu que le CCE recommande l'appui technique au projet suivant :

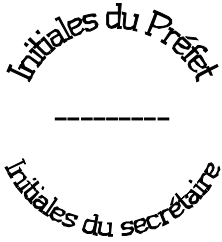
- Bureau d'écologie appliquée (BEA) : Actions concertées pour améliorer la qualité de l'eau de la rivière Beaurivage;

Attendu que le BEA sollicite la collaboration de la MRC pour le prêt de données géomatiques, la diffusion d'articles et la participation à la concertation;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'approuver les appuis recommandés par le CCE et de prélever la somme totale de 42 000 \$ à même le budget environnement.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 13 -



132-04-2021

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme				
Assemblée du conseil du 14 avril 2021				
Municipalité	Adoption	Type	No du règl.	No du certificat
Saint-Apollinaire	12-04-2021	Zonage	898-2021	2021-07
Saint-Apollinaire	12-04-2021	Construction	899-2021	2021-08
Dosquet	03-02-2021	Zonage	449-2020	2021-09
Dosquet	03-02-2021	Lotissement	450-2020	2021-10
Dosquet	04-01-2021	Permis et certif.	451-2020	2021-11
Laurier-Station	12-04-2021	Plan d'urbanisme	04-21	2021-12
Laurier-Station	12-04-2021	Zonage	05-21	2021-13
Laurier-Station	12-04-2021	Lotissement	06-21	2021-14
Laurier-Station	12-04-2021	Construction	07-21	2021-15
Laurier-Station	12-04-2021	Permis et certif.	08-21	2021-16
Lotbinière	08-03-2021	PIIA	271-2021	2021-17

133-04-2021

AUTORISATION DE LA CPTAQ POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (RECONSTRUCTION DU PONT P-04227, ENJAMBANT LA RIVIÈRE BRAS ST-HENRI, LE LONG DE LA ROUTE ST-MICHEL À SAINT-NARCISSE-DE-BEAURIVAGE)

Attendu la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec, auprès de la CPTAQ, pour morcellement et utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 904 158 du cadastre du Québec (superficies visées totalisant 116,4 mètres carrés), afin de reconstruire le pont P-04227;

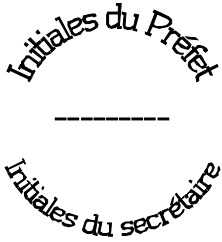
Attendu que ladite parcelle est requise pour l'aménagement de la structure et l'écoulement de l'eau de la route;

Attendu qu'il devra y avoir enrochement aux abords de la structure;

Attendu qu'après analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 14 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que cette analyse révèle aussi que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu :

1. d'appuyer le ministère des Transports du Québec dans sa demande d'autorisation, auprès de la CPTAQ, pour morcellement et utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 904 158 du cadastre du Québec (superficies visées totalisant 116,4 mètres carrés), afin de reconstruire le pont P-04227;
2. d'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.Q;
3. d'aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire.

134-04-2021

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT no 319-2021 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) ET ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DE CES MODIFICATIONS

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'il y a lieu de modifier certaines zones de réserve et ZAP dans le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Agapit et à créer une affectation zone d'aménagement prioritaire hors PU dans cette municipalité;

Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

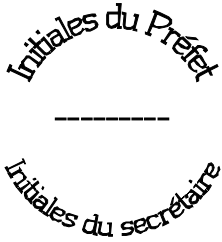
Attendu qu'avis de motion a été donné le 14 avril 2021 conformément aux dispositions du Code municipal;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu :

- d'adopter le projet de règlement numéro 319-2021 (zones de réserve et ZAP à Saint-Agapit) modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.
- d'adopter le document sur la nature des modifications que la municipalité de Saint-Agapit, seule concernée, devra apporter à ses règlements d'urbanisme pour se conformer à cette modification.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 15 -



135-04-2021

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LA CONFORMITÉ AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 319-2021 (ZONES DE RÉSERVE ET ZAP À SAINT-AGAPIT)

Attendu que le conseil de la MRC de Lotbinière vient tout juste d'adopter un projet de modification de son schéma d'aménagement et de développement (SADR), projet de règlement 319-2021 (zones de réserve et ZAP à Saint-Agapit);

Attendu que l'article 50 de la LAU prévoit que la MRC peut demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le projet;

Attendu qu'il est préférable de demander cet avis afin de pouvoir effectuer les ajustements nécessaires avant l'adoption finale du règlement;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) son avis sur la conformité aux orientations gouvernementales du projet de règlement 319-2021 (zones de réserve et ZAP à Saint-Agapit).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Jean Bergeron que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure le règlement 319-2021 pour modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) règlement 172-2005, afin de modifier certaines zones de réserve et ZAP dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Agapit et à créer une affectation zone d'aménagement prioritaire hors PU dans cette municipalité.

136-04-2021

RAPPORT ANNUEL 2020 (ARTICLE 59, LPTAAQ)

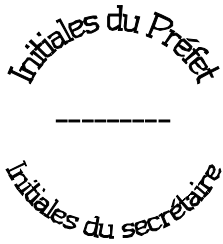
Attendu que la décision 353228 de la CPTAQ concernant l'article 59 est conditionnelle au dépôt d'un rapport annuel des constructions résidentielles érigées en zone agricole en vertu des volets 1 et 2;

Attendu que ce rapport, en plus d'être déposé à la CPTAQ, doit aussi être remis à la Fédération de l'UPA de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'autoriser le dépôt auprès de la CPTAQ et de la Fédération de l'UPA de Lotbinière, du rapport annuel 2020 sur l'article 59, tel que présenté.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 16 -



137-04-2021

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DES MOIS D'AVRIL 2021

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	63 501.10 \$
Dépôts directs à faire	410 631.27 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	97 708.64 \$
Total des paiements :	571 841.01 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	183 644.57 \$
Plus autres sommes à verser en avril 2021:	
Contribution Transport collectif (aide d'urgence MTQ)	51 663.00 \$
Contribution Transport collectif (MRC)	45 000.00 \$
Factures IPL - Pour les bacs bruns (payable par emprunt décaissé le 21 avril 2021)	1 133 171.32 \$

138-04-2021

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION SUITE AUX SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS 300-2019, 305-2020 ET 311-2020

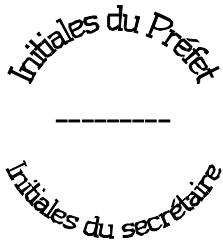
Date d'ouverture :	14 avril 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 avril 2021
Montant :	1 493 200 \$		

Attendu que la Municipalité régionale de comté de Lotbinière a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 avril 2021, au montant de 1 493 200 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 17 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

256 800 \$	0,50000 %	2022
261 500 \$	0,65000 %	2023
265 900 \$	1,00000 %	2024
270 900 \$	1,30000 %	2025
438 100 \$	1,55000 %	2026

Prix : 98,96500

Coût réel : 1,57752 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

256 800 \$	1,61000 %	2022
261 500 \$	1,61000 %	2023
265 900 \$	1,61000 %	2024
270 900 \$	1,61000 %	2025
438 100 \$	1,61000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,61000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIÈRE

256 800 \$	1,71000 %	2022
261 500 \$	1,71000 %	2023
265 900 \$	1,71000 %	2024
270 900 \$	1,71000 %	2025
438 100 \$	1,71000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,71000 %

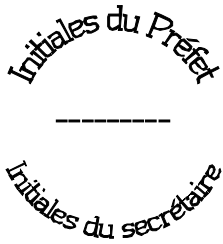
Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu unanimement :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- que la Municipalité régionale de comté de Lotbinière accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 avril 2021 au montant de 1 493 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 300-2019, 305-2020 et 311-2020. Ces billets sont émis au prix de 98,96500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 18 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

139-04-2021

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 493 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 AVRIL 2021

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de Lotbinière souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 493 200 \$ qui sera réalisé le 21 avril 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt no:	Pour un montant de:
300-2019	300 000 \$
305-2020	158 452 \$
311-2020	1 034 748 \$
Total:	1 493 200 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 300-2019 et 305-2020, la Municipalité régionale de comté de Lotbinière souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

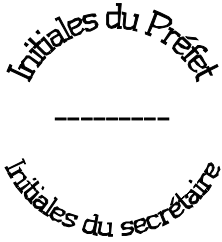
Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu :

- que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 21 avril 2021;
 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 avril et le 21 octobre de chaque année;
 3. les billets seront signés par le préfet et le secrétaire-trésorier;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	256 800 \$	
2023.	261 500 \$	
2024.	265 900 \$	
2025.	270 900 \$	
2026.	275 600 \$	(à payer en 2026)
2026.	162 500 \$	(à renouveler)

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 19 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 300-2019 et 305-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

140-04-2021

APPUI - DEMANDE DE QUOTA D'ŒUFS : FERME ALEXANDRE BOUCHER, SAINT-JANVIER-DE-JOLY

Attendu que le Comité consultatif agricole (CCA) s'est réuni le 7 avril 2021;

Attendu la résolution d'appui de la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly numéro 77-04-2021;

Attendu que la Ferme Alexandre Boucher souhaite obtenir un quota de la Fédération des Producteurs d'œufs du Québec;

Attendu la recommandation favorable du CCA;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'appuyer la Ferme Alexandre Boucher dans sa demande de quota d'œufs déposée à la Fédération des Producteurs d'œufs du Québec.

141-04-2021

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu la levée de l'assemblée à 22 h 51.

.....
Le préfet

.....
Le directeur général

Je, Normand Côté, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 14 avril 2021

Page - 20 -